

# **RECUEILS DES PROJETS**

Version 28/04/2023

## **Projets**

1 - Rénovation et	aménagement d'un Centre hospitalier	
2 - Aide aux enfa	nts et familles des enfants atteints de lei	ucémie et ou de cancer 5

### Project n° 1

#### Rénovation et aménagement d'un Centre hospitalier

#### **ASSOCIATION**

#### PROJET LA RAMÉE - FOND'ROY - EPSYLON

**ALLOCATION TOTALE** 

LIEU

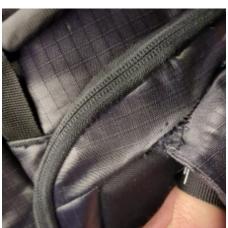
DATE

250 000 €

**Belgique** 

janvier 2005 - décembre 2008







#### **PRÉSENTATION**

Ce Centre hospitalier apporte une aide psychiatrique et des soins aux adultes et aux adolescents. Il est agréé pour soigner toutes les pathologies juvéniles : dépressions, troubles du comportement, troubles alimentaires, tentatives de suicide, dépendances diverses. Il compte 134 patients hospitalisés et accueille environ 30 patients adultes et 8 adolescents dans son unité de soins « jour ». Il s'agit d'hospitalisations aigües et de soins de revalidation.

Les patients sont adressés par différentes structures hospitalières et par l'autorité judiciaire pour permettre, pendant la période de crise aiguë, d'élaborer un projet thérapeutique suivi ensuite, selon la décision du Juge, de sa mise en œuvre.

Quelque soit le milieu de l'enfant-adolescent, les pathologies juvéniles sont en augmentation constante. Par conséquent, les demandes d'admission de jeunes (12 à 20 ans) le sont également: la liste d'attente pour une hospitalisation est de un à deux mois. Il existe trop peu d'unités spécialisées au sein des hôpitaux car le traitement des pathologies concernées est lourd et délicat. La plupart des institutions hospitalières refusent de les prendre en charge, pour diverses raisons, mais probablement aussi en raison du coût qu'implique l'infrastructure très spécifique de ces soins.

Si les résultats des traitements n'atteignent pas toujours la guérison, ils permettent d'améliorer et d'humaniser le futur cadre de vie des patients.

Les bâtiments du Centre sont en cours de rénovation et de reconstruction. Le financement des travaux est assuré par le Ministère de la Santé et le Fonds de Reconstruction des Hôpitaux. Toutefois, aucun moyen n'est dégagé pour l'aménagement des abords ni l'équipement mobilier intérieur, dont le budget global minimal est estimé à € 1.320.000.

Une allocation est allouée pour les travaux les plus urgents, à savoir l'entrée principale, la cafétéria destinée à la rencontre des familles et des patients, le jardin de la crèche et les deux jardins entièrement protégés. Il s'agit d'espaces d'accueil et de cure pour les personnes en souffrance.

Les travaux extérieurs sont réalisés par l'asbl « Les Jeunes Jardiniers », entreprise sociale qui occupe 100

travailleurs handicapés. Un montant de € 250.000 est accordé à ce projet.

#### **EVOLUTION**

Projet terminé en décembre 2008.

### Project n° 2

## Aide aux enfants et familles des enfants atteints de leucémie et ou de cancer

**ASSOCIATION** 

#### FONDS G. KAMP (F.G.K.) DEVENU SUN CHILD

**ALLOCATION TOTALE** 

LIEU

DATE

49 000 €

**Belgique** 

janvier 2005 - décembre 2009





#### **PRÉSENTATION**

Cette association apporte une aide médicale, administrative et financière aux familles des enfants atteints de leucémie ou de cancer qui sont dans l'incapacité d'assurer les frais engendrés par ces maladies. En effet, la sécurité sociale ne couvre pas l'entièreté des dépenses nécessaires aux soins et le Fonds Spécial d'Assistance n'accepte pas toujours d'intervenir.

Les familles en difficulté sont signalées par les assistantes sociales des hôpitaux.

Le principe fondamental de l'œuvre est basé sur le bénévolat absolu.

Dès qu'un cas est pris en charge, les membres de l'organisation le soutiennent moralement et le suivent pas à pas.

Entre 2001 et 2003, environ 343 enfants ont bénéficié d'une intervention financière, certains à plusieurs reprises. En 2004, le total des interventions s'est élevé à € 43.000 (montant moyen par intervention € 812). Pour l'année 2005, le Conseil d'Administration a approuvé un budget de € 70,000, couvert par des sympathisants, des opérations organisées par l'asbl (concerts, soirées, rallyes), des legs et des revenus sur placement.

Les interventions ne se limitent pas aux frais d'hospitalisation et à l'achat de médicaments, mais s'étendent à une aide plus globale envers ces familles, confrontées à des épreuves qui déséquilibrent leur situation financière déjà précaire.

L'enfant a besoin, en de pareilles circonstances, de la présence de sa mère à ses côtés, qui ne peut dès lors plus assurer ses prestations professionnelles normalement.

Outre les traitements, la famille doit faire face à des dépenses supplémentaires, tels les déplacements vers l'hôpital ou l'hébergement.

Ces problèmes trouveront une solution afin que le confort moral humainement indispensable soit assuré. L'allocation consentie représente 20% du montant des interventions envers les enfants et leurs familles. De nouvelles attributions peuvent être allouées les années suivantes dans les mêmes proportions ou il

peut y être mis fin sans motif. Un montant de € 32.000 est accordé à ce projet.

#### **EVOLUTION**

Une extension d'allocation d'un montant de 17 000 € a été allouée à la date du 31/07/2017. Projet terminé en décembre 2009.